



**NATIONS
UNIES
LES
CONVENTION-CADRE SUR
CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Distr.
GENERALE

FCCC/SBI/1996/12
24 octobre 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE

RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE
SUR LES TRAVAUX DE SA TROISIEME SESSION,
TENUE A GENEVE DU 9 AU 16 JUILLET 1996

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)	1 - 2	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)	3 - 10	3
A. Adoption de l'ordre du jour	3 - 4	3
B. Election des membres du bureau autres que le Président	5	4
C. Organisation des travaux de la session	6	4
D. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre à la Conférence des Parties	7 - 8	4
E. Participation	9	5
F. Documentation	10	5
III. COMMUNICATIONS NATIONALES (Point 3 de l'ordre du jour)	11 - 21	5
A. Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention : directives, calendrier et processus d'examen	11 - 15	5
B. Communications des Parties non visées à l'Annexe I de la Convention : directives, facilitation et processus d'examen	16 - 21	7
GE.96-64192 (F)		
IV. COOPERATION FINANCIERE ET TECHNIQUE (Point 4 de l'ordre du jour)	22 - 33	8
A. Mécanisme financier	22 - 30	8

i)	Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial	22 - 25	8
ii)	Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial	26 - 30	8
B.	Activités du secrétariat relatives à l'appui financier et technique aux Parties	31 - 33	9
V.	MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (Point 5 de l'ordre du jour)	34 - 37	9
VI.	ACTIVITES EXECUTEES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE (Point 6 de l'ordre du jour)	38 - 41	10
VII.	QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES (Point 7 de l'ordre du jour)	42 - 51	10
A.	Etablissement du secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement	42 - 47	10
B.	Recettes, exécution du budget et répartition des ressources en 1997	48 - 51	11
VIII.	EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1996-1997 . . . (Point 8 de l'ordre du jour)	52 - 54	12
IX.	RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 9 de l'ordre du jour)	55 - 56	12

Annexe

Documents dont l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre était saisi à sa troisième session	13
---	----

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La troisième session de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (ci-après dénommé le SBI) s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 9 au 16 juillet 1996.

2. Le Président du SBI, M. Mohamed M. Ould El Ghaouth, a ouvert la session à la 1ère séance, le 9 juillet 1996. Souhaitant la bienvenue aux participants, il s'est référé à l'important volume de travail dont le SBI était saisi et a invité les représentants à s'efforcer d'adopter des recommandations sur toutes les questions de l'ordre du jour en vue de leur adoption par la Conférence des Parties à sa deuxième session.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION
(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour
(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. A sa 1ère séance, le 9 juillet, le SBI a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Election des membres du bureau autres que le Président;
 - c) Organisation des travaux de la session;
 - d) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre à la Conférence des Parties.
3. Communications nationales :
 - a) Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention : directives, calendrier et processus d'examen;
 - b) Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : directives, facilitation et processus d'examen.
4. Coopération financière et technique
 - a) Mécanisme financier :
 - i) Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial;
 - ii) Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial;
 - b) Activités du secrétariat relatives à l'appui technique et financier aux Parties.
5. Mise au point et transfert de technologies
6. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote
7. Questions administratives et financières :
 - a) Etablissement du secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement;
 - b) Recettes, exécution du budget et répartition des ressources en 1997.
8. Examen du programme de travail pour 1996-1997
9. Rapport sur les travaux de la session.

4. Le SBI est également convenu d'examiner un certain nombre de questions que la Conférence des Parties lui avaient renvoyées, notamment celle des

engagements pris au titre de l'article 4, et de faire des recommandations à ce sujet (voir FCCC/CP/1996/15, par. 21 a), c), d), e) et f) et 23).

B. Election des membres du bureau autres que le Président

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Avant de procéder à l'élection des membres du bureau autres que le Président, le SBI a décidé à sa 1ère séance, le 9 juillet, d'attendre le résultat des consultations menées par le Président de la Conférence sur cette question, étant donné que l'élection des membres du bureau de la Conférence des Parties et des membres des bureaux du SBI, de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et du Groupe spécial sur l'article 13 (AG13) devait s'effectuer conjointement. Par la suite, il n'a pas été possible de parvenir à un accord (voir FCCC/CP/1996/15, par. 18).

C. Organisation des travaux de la session

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

6. A sa 1ère séance, le 9 juillet, le SBI a approuvé l'organisation des travaux présentée par le Président. Le Président s'est par ailleurs référé aux documents soumis au SBI à sa troisième session et mentionnés dans le document FCCC/CP/1996/1/Add.2.

D. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre à la Conférence des Parties

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

7. A sa 1ère séance, le 9 juillet, le SBI a examiné la question du rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre à la Conférence des Parties.

2. Conclusions

8. Le SBI a noté que les rapports sur les travaux de ses première et deuxième sessions seraient transmis à la Conférence des Parties à sa deuxième session. Il a invité le Président à présenter à la Conférence des Parties en séance plénière un rapport oral sur les progrès accomplis par le SBI à sa troisième session.

E. Participation

9. Pour la liste des participants à la troisième session du SBI, on se référera à la section J du chapitre II de la première partie du rapport de la Conférence des Parties sur sa deuxième session (FCCC/CP/1996/15).

F. Documentation

10. On trouvera en annexe la liste des documents dont le SBI était saisi à sa troisième session.

III. COMMUNICATIONS NATIONALES

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention : directives, calendrier et processus d'examen

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

11. A sa 3^{ème} séance, le 11 juillet, le SBI a abordé la question des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Il était saisi des documents ci-après, établis par le secrétariat : FCCC/CP/1996/12 et Add.1 et 2; FCCC/CP/1996/13.

12. L'examen du point correspondant de l'ordre du jour de la Conférence des Parties a été renvoyé au SBSTA et au SBI par la Conférence des Parties à sa 2^{ème} séance plénière, le 8 juillet (voir FCCC/CP/1996/15, par. 21 d)).

13. Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Parties, dont un a parlé au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires, et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

2. Conclusions

14. A sa 5^{ème} séance, le 16 juillet, ayant examiné une proposition présentée par le Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBI a noté avec satisfaction qu'à une exception près, toutes les Parties visées à l'annexe I qui devaient soumettre des communications nationales pour la deuxième session de la Conférence des Parties avaient, à cet égard, rempli leurs engagements au titre des articles 4 et 12 de la Convention. Cela étant, il a également constaté qu'un certain nombre d'entre elles avaient fait parvenir leur communication après la date prévue;

b) Le SBI a pris note des communications nationales et de leurs résumés analytiques (voir la série de documents publiés sous la cote FCCC/NC/...), de la deuxième compilation-synthèse des premières communications nationales des Parties visées à l'annexe I (FCCC/CP/1996/12 et Add.1 et 2), ainsi que des rapports d'examen approfondi disponibles (FCCC/IDR.1/(code du pays));

c) En réponse à la demande adressée par le Président de la Conférence des Parties au SBI d'examiner la mise en oeuvre de la Convention, le SBI a estimé que les documents susmentionnés contenaient des informations pertinentes permettant aux Parties d'évaluer l'application de la Convention par les Parties visées à l'annexe I;

d) Le SBI a conclu que les Parties visées à l'annexe I s'acquittaient de leurs engagements au titre de l'article 12 en rendant compte des politiques et mesures nationales adoptées pour atténuer les changements climatiques, ainsi que de leurs engagements au titre de l'article 4.2 a) concernant l'application de ces politiques et mesures; toutefois, selon les informations disponibles, il semblait que de nombreuses Parties visées à l'annexe I devraient prendre d'urgence des initiatives supplémentaires pour ramener d'ici à l'an 2000 les émissions de gaz à effet de serre à leurs niveaux de 1990;

e) Le SBI a estimé que les difficultés auxquelles les Parties visées à l'annexe I sont actuellement confrontées pour ramener d'ici à l'an 2000 les émissions de gaz à effet de serre à leurs niveaux de 1990 et les efforts faits pour y remédier devraient être pris en considération dans les négociations du Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM) concernant les engagements à prendre au-delà de l'an 2000;

f) Le SBI a pris acte des préoccupations de certaines Parties qui estimaient que les Parties visées à l'annexe II ne s'acquittaient pas pleinement de leurs engagements concernant le transfert de technologies et de la mobilisation de ressources financières, compte tenu du fait que d'autres Parties avaient fait observer que certaines des Parties visées à l'annexe II fournissaient des contributions bilatérales et que toutes contribuaient au Fonds pour l'environnement mondial; il a rappelé que les Parties étaient invitées à étoffer les informations relatives à ces engagements en appliquant

les directives révisées concernant l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I;

g) Le SBI a exprimé sa satisfaction aux Parties visées à l'annexe I qui avaient communiqué les données de leur inventaire national sur les émissions des sources et l'absorption par les puits conformément à la décision 3/CP.1 *//, et a prié instamment les Parties visées à l'annexe I qui ne l'avaient pas encore fait de communiquer ces informations au plus tôt;

h) Le SBI a pris note des informations sur l'expérience accumulée dans le cadre du processus d'examen et sur l'état d'avancement des examens approfondis des premières communications nationales des Parties visées à l'annexe I, ainsi que des suggestions concernant le calendrier, la présentation et l'examen des deuxièmes communications, telles qu'elles figuraient dans le document FCCC/CP/1996/13;

i) Le SBI a estimé que le processus d'examen constituait un élément clé pour faciliter la mise en oeuvre et le suivi de la Convention et a recommandé de poursuivre ce processus conformément aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties;

j) Le SBI a décidé que la question des engagements prévus à l'article 4, que la Conférence des Parties lui avait renvoyée à sa 4ème séance, le 12 juillet, serait examinée lors d'une session ultérieure (FCCC/CP/1996/15, par. 51).

15. Egalement, à sa 5ème séance, le 16 juillet, le SBI a décidé de recommander, de concert avec le SBSTA, un projet de décision sur les directives, le calendrier et le processus d'examen applicables aux communications des Parties visées à l'annexe I (FCCC/CP/1996/L.13), pour adoption par la Conférence des Parties à sa deuxième session. Le texte adopté par la Conférence des Parties fait l'objet de la décision 9/CP.2 **/.

B. Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : directives, facilitation et processus d'examen

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

16. A sa 4ème séance, le 12 juillet, le SBI a abordé la question des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/SB/1996/MISC.1/Add.1).

17. L'examen du point correspondant de l'ordre du jour de la Conférence des Parties a été renvoyé au SBI et au SBSTA par la Conférence des Parties à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet (voir FCCC/CP/1996/15, par. 21 d)).

18. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

19. Le représentant d'Antigua-et-Barbuda a fait une déclaration concernant la présentation de la première communication nationale de son pays.

2. Conclusions

*/ Voir le document FCCC/CP/1995/7/Add.1.

**/ Les décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa deuxième session ont été publiées dans le document FCCC/CP/1996/15/Add.1.

20. A sa 5ème séance, le 16 juillet, le SBI a décidé de recommander, de concert avec le SBSTA, un projet de décision sur les communications des Parties non visées à l'annexe I : directives, facilitation et processus d'examen (FCCC/CP/1996/L.12), pour adoption par la Conférence des Parties à sa deuxième session. Le texte adopté par la Conférence des Parties fait l'objet de la décision 10/CP.2.

21. Le SBI a invité les Parties à communiquer au secrétariat, d'ici le 15 octobre 1996, leurs observations concernant le processus d'examen des communications initiales. Il a prié le secrétariat de rassembler toutes les observations présentées par les Parties et d'établir une note sur les éventuels aspects budgétaires, pour examen à sa cinquième session.

IV. COOPERATION FINANCIERE ET TECHNIQUE

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Mécanisme financier

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

i) Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial

1. Délibérations

22. A sa 2ème séance, le 10 juillet, le SBI a examiné la question des directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/CP/1996/8).

23. L'examen du point correspondant de l'ordre du jour de la Conférence des Parties a été renvoyé au SBI par la Conférence des Parties à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet (voir FCCC/CP/1996/15, par. 21 c)).

24. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

2. Conclusions

25. A sa 5ème séance, le 16 juillet, le SBI a décidé de recommander un projet de décision concernant les directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial (FCCC/CP/1996/L.9) pour adoption par la Conférence des Parties à sa deuxième session. Le texte adopté par la Conférence des Parties fait l'objet de la décision 11/CP.2.

ii) Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial

1. Délibérations

26. A sa 2ème séance, le 10 juillet, le SBI a examiné la question du Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Fonds pour l'environnement mondial. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/CP/1996/9).

27. L'examen du point correspondant de l'ordre du jour de la Conférence des Parties a été renvoyé au SBI par la Conférence des Parties à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet (voir FCCC/CP/1996/15, par. 21 e)).

28. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

29. A la 5ème séance, le 16 juillet, le Président du SBI a déclaré que s'il ne parvenait pas à obtenir l'accord des Parties sur le projet de décision proposé, il reviendrait à la Conférence des Parties de résoudre cette question puisqu'elle avait elle-même demandé au SBI de lui présenter un projet de décision pour examen.

30. En l'absence d'accord, le Président de la Conférence des Parties a recommandé, à la 8ème séance plénière, le 19 juillet, un projet de décision intitulé "Mémoire d'accord : annexe sur la détermination des moyens financiers nécessaires et disponibles pour appliquer la Convention", pour adoption par la Conférence des Parties à sa deuxième session. Cette décision renvoyait la question au SBI en vue d'un examen plus approfondi à sa quatrième session. Le texte adopté par la Conférence des Parties fait l'objet de la décision 13/CP.2.

B. Activités du secrétariat relatives à l'appui financier et technique aux Parties

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

31. A sa 2ème séance, le 10 juillet, le SBI a examiné la question des activités du secrétariat relatives à l'appui financier et technique aux Parties. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/SBI/1996/10).

32. Des déclarations ont été faites par des représentants de deux Parties, dont un parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

2. Conclusions

33. A sa 5ème séance, le 16 juillet, le SBI a décidé de recommander un projet de décision sur les activités du secrétariat ayant trait à l'appui financier et technique aux Parties (FCCC/CP/1996/L.5) pour adoption par la Conférence des Parties à sa deuxième session. Le texte adopté par la Conférence des Parties fait l'objet de la décision 3/CP.2.

V. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

34. A sa 4ème séance, le 12 juillet, le SBI a examiné la question relative à la mise au point et au transfert de technologies. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/CP/1996/11).

35. L'examen du point correspondant de l'ordre du jour de la Conférence des Parties a été renvoyé au SBSTA et au SBI par la Conférence des Parties à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet (voir FCCC/CP/1996/15, par. 21 c)).

36. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont un s'est exprimé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

2. Conclusions

37. A sa 5ème séance, le 16 juillet, le SBI a décidé de recommander, de concert avec le SBSTA, un projet de décision sur la mise au point et le transfert de technologies (FCCC/CP/1996/L.16) pour adoption par la Conférence des Parties à sa deuxième session. Le texte adopté par la Conférence des Parties fait l'objet de la décision 7/CP.2.

VI. ACTIVITES EXECUTEES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE

LA PHASE PILOTE

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

38. A sa 4ème séance, le 12 juillet, le SBI a examiné la question des activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/CP/1996/14 et Add.1).

39. L'examen du point correspondant de l'ordre du jour de la Conférence des Parties a été renvoyé au SBSTA et au SBI par la Conférence des Parties à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet (voir FCCC/CP/1996/15, par. 21 c)).

40. Une déclaration a été faite par le représentant du Conseil mondial des entreprises pour un développement durable.

2. Conclusions

41. A sa 5ème séance, le 16 juillet, le SBI a décidé de recommander, en concertation avec le SBSTA, un projet de décision sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (FCCC/CP/1996/L.7) pour adoption par la Conférence des Parties à sa deuxième session. Le texte adopté par la Conférence des Parties fait l'objet de la décision 8/CP.2.

VII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Etablissement du secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

42. A sa 1ère séance, le 9 juillet, le SBI a examiné la question de l'établissement du secrétariat permanent et des dispositions relatives à son fonctionnement. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/CP/1996/6 et Add.1, 2 et 3).

43. L'examen du point correspondant de l'ordre du jour de la Conférence des Parties a été renvoyé au SBI par la Conférence des Parties à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet (FCCC/CP/1996/15, par. 21 f)).

44. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

2. Conclusions

45. A sa 5ème séance, le 16 juillet, le SBI a décidé de recommander les projets de décision sur l'établissement du secrétariat permanent et les dispositions relatives à son fonctionnement et sur l'accord concernant le siège du secrétariat de la Convention, figurant respectivement dans les documents FCCC/CP/1996/L.2 et L.14, pour adoption par la Conférence des Parties à sa deuxième session. Les textes adoptés par la Conférence des Parties font l'objet des décisions 14/CP.2 et 15/CP.2.

46. Dans une déclaration faite après l'approbation par le SBI du projet de décision sur l'accord concernant le siège du secrétariat de la Convention, le Secrétaire exécutif s'est félicité de l'intention des Parties d'examiner la question de la personnalité juridique du secrétariat de la Convention sur le plan international, comme indiqué au paragraphe 2 de la décision. Constatant que différentes opinions juridiques avaient été exprimées sur la question, il a exprimé l'espoir que cet examen déboucherait sur une convergence de vues.

47. Le Secrétaire exécutif a déclaré en outre que, selon lui, la décision n'empêchait en rien le secrétariat de la Convention de remplir normalement ses fonctions en Allemagne ou dans tout autre pays, ni de prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

B. Recettes, exécution du budget et répartition des ressources en 1997

1. Délibérations

48. A sa 1ère séance, le 9 juillet, le SBI a examiné la question relative aux recettes, à l'exécution du budget et à la répartition des ressources en 1997. Il était saisi d'une note du secrétariat (FCCC/CP/1996/7 et Add.1).

49. L'examen du point correspondant de l'ordre du jour de la Conférence des Parties, ainsi que la question de la documentation pour les organes de la Convention, ont été renvoyés au SBI par la Conférence des Parties à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet (voir FCCC/CP/1996/15, par. 21 a) et f)).

50. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

2. Conclusions

51. A sa 5ème séance, le 16 juillet, le SBI a décidé de recommander les projets de décisions sur les recettes, l'exécution du budget et la répartition des ressources en 1997 et sur le volume de la documentation, figurant respectivement dans les documents FCCC/CP/1996/L.3 et L.8, pour adoption par la Conférence des Parties à sa deuxième session. Les textes adoptés par la Conférence des Parties font l'objet des décisions 16/CP.2 et 17/CP.2.

VIII. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1996-1997

(Point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

52. A sa 1ère séance, le 9 juillet, le SBI a étudié la question relative à l'examen du programme de travail pour 1996-1997. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/SBI/1996/11).

53. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties.

2. Conclusions

54. A sa 5ème séance, le 16 juillet, le SBI a décidé de recommander un projet de décision sur le programme de travail pour 1996-1997 (FCCC/CP/1996/L.4) pour adoption par la Conférence des Parties à sa deuxième session. Le texte adopté par la Conférence des Parties fait l'objet de la décision 2/CP.2.

IX. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION

(Point 9 de l'ordre du jour)

55. A sa 5ème séance, le 16 juillet, le SBI a examiné et adopté la première partie du projet de rapport sur la session (FCCC/SBI/1996/L.3), présenté par le Président en l'absence d'un rapporteur élu. Il a en outre prié le Président de compléter le rapport de la session avec le concours du secrétariat, en tenant compte des débats et des corrections de forme nécessaires.

56. Après avoir remercié les participants de leur coopération positive, le Président a prononcé la clôture de la troisième session du SBI.

Annexe

**DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE ETAIT SAISI
A SA TROISIEME SESSION**

A sa troisième session, le SBI était saisi des documents ci-après :

FCCC/CP/1996/1	Ordre du jour provisoire annoté, y compris suggestions concernant l'organisation des travaux
FCCC/CP/1996/1/Add.2	List of documents for the second session of the Conference of the Parties and concurrent sessions of subsidiary bodies (anglais seulement)
FCCC/CP/1996/6	Mise en place du secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement : application de la décision 14/CP.1 sur les liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies et questions administratives connexes
FCCC/CP/1996/6/Add.1	Etablissement du secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement : arrangements juridiques devant permettre au secrétariat de la Convention de s'acquitter efficacement de ses fonctions en République fédérale d'Allemagne
FCCC/CP/1996/6/Add.2	Establishment of the permanent secretariat and arrangements for its functioning: relocation of the Convention secretariat to Bonn and possible liaison arrangements (anglais seulement)
FCCC/CP/1996/6/Add.3	Establishment of the permanent secretariat and arrangements for its functioning: levels of remuneration of senior posts and appointment of the Executive Secretary (anglais seulement)
FCCC/CP/1996/7 et Add.1	Financial performance of UNFCCC: contributions and expenditures in 1996, and forecast for the biennium 1996-1997 (anglais seulement)
FCCC/CP/1996/8	Mécanisme financier : rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties
FCCC/CP/1996/9	Mécanisme financier : projet de mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial : annexe sur la détermination des moyens financiers nécessaires et disponibles pour appliquer la Convention
FCCC/CP/1996/11	Development and transfer of technologies (Article 4.1 c) et 4.5): follow-up report on technological issues (anglais seulement)
FCCC/CP/1996/12	Engagements au titre de l'article 4. Deuxième compilation-synthèse des premières communications nationales des Parties visées à l'annexe I : résumé du secrétariat

- FCCC/CP/1996/12/Add.1 Commitments in Article 4. Second compilation and synthesis of first national communications from Annex I Parties: report (anglais seulement)
- FCCC/CP/1996/12/Add.2 Commitments in Article 4. Second compilation and synthesis of first national communications from Annex I Parties: tables of inventories of anthropogenic emissions and removals and projections for 2000 (anglais seulement)
- FCCC/CP/1996/13 Communications des Parties : processus d'examen et calendrier de présentation des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention
- FCCC/CP/1996/14 et Add.1 Activités exécutées conjointement : examen annuel des progrès réalisés dans le cadre de la phase pilote. Rapport intérimaire sur les activités exécutées conjointement
- FCCC/CP/1996/MISC.1 Establishment of the permanent secretariat and arrangements for its functioning: legal arrangements for the effective discharge of the functions of the Convention secretariat in the Federal Republic of Germany (anglais seulement)
- FCCC/SBI/1996/10 Secretariat activities relating to technical and Financial support to Parties (anglais seulement)
- FCCC/SBI/1996/11 Examen du programme de travail, 1996-1997
- FCCC/SBI/1996/L.2 Coopération financière et technique. Mécanisme financier : directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial. Arrangements entre la Conférence des Parties et l'entité ou les entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier. Projet de décision soumis par le Groupe des 77 et la Chine
- FCCC/SBI/1996/L.3 Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre : projet de rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre sur sa troisième session
- FCCC/SBI/1996/L.4 Coopération financière et technique. Mécanisme financier : mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Fonds pour l'environnement mondial. Annexe au Mémorandum d'accord sur la détermination des moyens financiers nécessaires et disponibles pour appliquer la Convention. Projet de proposition présenté par le Groupe des 77 et la Chine

Les documents ci-après étaient également disponibles :

- FCCC/SB/1996/MISC.1/Add.1 National communications. Approach paper by the Group of 77 and China on recommendations on guidelines and format for preparation of initial communications from non-Annex I Parties (anglais seulement)

FCCC/SB/1996/L.1

National communications. Communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Guidelines for preparation of initial communications from non-Annex I Parties. Draft decision by the Group of 77 and China (anglais seulement)
